

## Le collectif des avocats s'interroge sur les véritables motifs de la détention de leurs clients



Les avocats de Jean Rémy Yama exigent sa libération immédiate, puisque le dossier de son incrimination est vide.

### C.M

Le jeudi 28 juillet dernier, le collectif des avocats de Jean Remy Yama, Roger Ondo Abessolo et Cyrilin Koumba Mba composé de Me Henri-Paul Moubeyi-Bouale, Eric Iga-Iga, et Martial Dibangoye Loundou, a animé un point presse. But : édifier l'opinion sur la détention de leurs clients qu'ils jugent arbitraire.

Au nom de ses confrères, Me Moubeyi-Bouale s'est exprimé devant les familles et les camarades des inculpés au siège de Dynamique unitaire sis à Awendje. Il affirme que « l'arrestation de nos clients Jean Remy Yama, Roger Ondo Abessolo et Cyrilin Koumba Mba Essiane, le 09 juillet 2016, et les mandats de dépôt à la prison centrale de Libreville décernés à leur encon-

tre, le 13 juillet, par le juge d'instruction, suscitent dans l'opinion une émotion particulière et des interrogations diverses ». Poursuivant son propos, Me Moubeyi-Bouale a avancé qu'« il est apparu nécessaire de communiquer, de nous interroger sur les véritables motivations de cette procédure et de nous inquiéter de l'état de santé de l'un d'eux, Jean Rémy Yama ». Il renchérit en disant que « depuis le 13 juillet dernier, (leurs) clients séjournent à la prison centrale de Libreville ».

Précisant également que Jean Rémy Yama est fonctionnaire, enseignant de science physique à l'USTM, président de la Confédération syndicale Dynamique unitaire et secrétaire général de les « Témoins actifs », Roger Ondo, Abessolo quant à lui, est



Une vue de l'assistance venue témoigner leur soutien aux trois membres de la société civile.

fonctionnaire, secrétaire exécutif national du syndicat national des travailleurs du secteur social et secrétaire confédéral de la confédération syndicale Dynamique unitaire et Cyrilin Koumba Mba Essiane, également lui fonctionnaire, président du syndicat des personnels de l'agriculture et membre actif de la Confédération syndicale Dynamique unitaire. Par leurs différents statuts, leurs avocats estiment que « dans les conditions actuelles de la procédure, leur détention ne se justifie pas. Me Moubeyi-Bouale précise qu'ils donnent des garanties par leur citoyenneté. Ils sont responsables et ne peuvent fuir. Leur place n'est pas donc à la prison centrale ». Revenant sur l'état de santé de Jean Rémy Yama, son avocat n'a pas manqué de dire à l'assistance les diffi-

cultés rencontrés pour en savoir suffisamment. Il affirme que « son médecin éprouve toutes les peines du monde à suivre l'évolution de la santé de Jean Rémy Yama ». Il a ajouté en substance que « cette procédure comporte des irrégularités qui nous interrogent sur le motif réel de leur incarcération. Nous ne laisserons pas l'arbitraire prendre le dessus sur la loi. Le ministère public n'a fourni aucune preuve sur les faits mis à leur charge. Dans ces conditions, les mandats de dépôt sont nuls et de nul effet. Ils doivent tout simplement être libérés, s'ils ne sont pas accusés d'autre chose. Il faut le dire, le trouble à l'ordre public et l'attroupement non armé sont devenus des infractions imaginaires ». ■